



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/175

**OBJET : FACTURATION 2020 DES APPORTS DES  
PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 29 novembre 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019**

**Le 9 décembre de l'année deux mille  
dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/175

**OBJET : FACTURATION 2020 DES APPORTS DES  
PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

**Vu** la délibération n° 2008/133 instaurant la facturation des apports des professionnels en déchèteries,

**Vu** la délibération n° 2017/98 du 27 juin 2017 concernant les tarifs 2017 des apports des professionnels en déchèterie,

**Vu** l'avis de la commission Développement durable-Ordures ménagères du 19 novembre 2019,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Les déchèteries communautaires offrent un mode d'élimination réglementaire pour les déchets extra-ménagers produits par les administrés du territoire. De ce fait, chaque année, des quantités importantes de déchets sont ainsi traitées.

Annuellement, une variation des prix est appliquée sur le marché de gestion et d'exploitation des déchèteries communautaires. Cette variation des prix est régie par des formules de révisions prévues au marché. La Communauté de Communes répercute aux professionnels du territoire les montants qui lui sont facturés.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant 2020 du coût d'élimination des déchets des professionnels se rendant en déchèteries au regard des variations de prix. La mise en œuvre simple de cette facturation avec un tarif unique a pour objectif de sensibiliser les professionnels par rapport à la gestion et l'élimination des déchets liés à leur activité.

Par ailleurs, cette facturation des déchets des professionnels appliquée en déchèterie doit permettre de rétablir une équité dans l'utilisation du service par rapport aux particuliers. Le principe est basé sur la mise en place d'un forfait annuel renouvelable (forfait annuel prépayé avec un prix unique : moyenne des coûts de traitement).

La carte est délivrée directement par la CCM (via une régie de recettes). Elle est ensuite présentée à chaque passage au gardien de la déchèterie qui en déduit le nombre de m<sup>3</sup> apporté. En 2018, 89 cartes ont été mises en service pour une recette de 14 304 €.

2019	Matériaux	Coût € HT/tonne	Coût € HT/m <sup>3</sup>
Tarif 1	Déchets verts	17,39 €	6,78 €
Tarif 2	Tout venant	146,84 €	28,63 €
Tarif 3	Gravats	11,84 €	15,40 €
Tarif 4	Bois	57,80 €	11,27 €
<b>Tarif moyen au m<sup>3</sup></b>			<b>17,07 €</b>

2019	Matériaux	Coût € HT/tonne	Coût € HT/m <sup>3</sup>
Tarif 5	Ferrailles/D3E	gratuit	gratuit
Tarif 6	Papiers/Cartons	gratuit	gratuit



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/175

**OBJET : FACTURATION 2020 DES APPORTS DES  
PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

2019	Matériaux	Coût € HT/kg
Tarif 7	DDS (déchets diffus spécifiques, toxiques)	1,43 €

Selon les tarifs qui seront appliqués à la Communauté de Communes en 2020 dans le cadre de l'exploitation et la gestion de ses déchèteries communautaires, le montant forfaitaire est de :

- pour les apports de déchets, verts, tout venant, gravats et bois, le tarif est de 17,07 € HT/m<sup>3</sup> (moyenne des tarifs 1, 2, 3 et 4), soit une carte professionnelle à 171 € TTC pour 10m<sup>3</sup> ;
- pour les apports de produits DMS, le tarif est de 1,43 € HT/kg, soit une carte professionnelle à 72 € TTC pour 50kg.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide d'appliquer cette tarification dès le 01/01/2020 dont le montant sera revu en fonction des coûts de traitement appliqués aux déchets issus des déchèteries,
- Autorise Monsieur le Président, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***

